

La Parole
des Maires



Denis Coderre

Montréal

Définir le «Vivre ensemble»

A propos de La Parole des Maires

METROPOLIS fête ses trente ans d'existence et à ce moment de son histoire souhaite capitaliser l'expérience unique de ses membres, représentés par les maires de grandes métropoles, les présidents et les gouverneurs de régions métropolitaines, car trop souvent leur mandat terminé le savoir-faire de ces responsables de haut niveau est perdu. Or, à un moment où le développement urbain mondial s'accélère, leur expérience est plus que jamais utile pour les nouvelles générations de décideurs locaux, l'ensemble des acteurs publics et privés du développement local et les partenaires de la communauté internationale.

En sa qualité de réseau des grandes métropoles du monde, METROPOLIS souhaite également apporter une contribution active aux débats internationaux en cours qu'il s'agisse de la révision des objectifs du millénaire, des négociations sur le changement climatique ou de la préparation de la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III).

Ainsi est née l'idée de **La Parole des Maires**, une série de témoignages vivants de responsables locaux et régionaux dont l'expérience mérite d'être relayée et diffusée. Ce legs est aussi l'expression de la volonté des membres de METROPOLIS de partager leurs expériences et d'enrichir l'échange de connaissances afin de contribuer ensemble à façonner un développement urbain mondial durable.

En créant METROPOLIS en 1984, les 14 membres fondateurs exprimaient leur volonté de travailler ensemble afin de renforcer leur capacité réciproque de gestion de leurs métropoles. **La Parole des Maires** contribue à cet objectif auprès de 136 membres que compte aujourd'hui METROPOLIS et des jeunes générations de décideurs locaux. Ces témoignages serviront à enrichir les activités de formation et les travaux menés dans le cadre des Initiatives METROPOLIS, du réseau international Femmes de METROPOLIS et des Jeunes de METROPOLIS.

L'expérience des principaux décideurs des grandes villes du monde est fondamentale. Ils gèrent les besoins quotidiens de millions de citoyens en matière de logement, de mobilité, d'éducation, de santé, de sécurité et d'énergie, entre autres. Ils administrent des villes, des agglomérations urbaines ou des régions métropolitaines parfois plus importantes que certains États membres des Nations unies, de par la taille de leur population, le montant de leur budget ou leur rayonnement mondial. Ils sont les principaux dirigeants politiques en première ligne face aux enjeux de la planète. Ce rôle, cependant, est toujours insuffisamment reconnu dans les relations internationales contemporaines.

METROPOLIS souhaite que **La Parole des Maires** contribue à ce que leurs voix soient mieux entendues, écoutées et prises en considération par la communauté internationale.

Alain LE SAUX

Secrétaire Général de METROPOLIS

Octobre 2014



Curriculum vītae

DENIS CODERRE

Denis Coderre est né le 25 juillet 1963. Il a représenté les électeurs du comté de Bourassa, qui l'ont réélu à six reprises, durant 16 ans à la Chambre des communes au parlement canadien.

Toujours actif dans son milieu, Denis a entre autres été membre du Club optimiste de Montréal-Nord, de l'Association des élèves de sa polyvalente, du Club Richelieu, de la Société d'histoire et de généalogie de Montréal-Nord, du Comité des jeunes libéraux de Bourassa et de l'Association libérale du comté de Bourassa.

Tour à tour secrétaire d'État au Sport amateur, ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration et président du Conseil privé de la Reine, Interlocuteur fédéral pour les Métis et les Indiens non inscrits, responsable de La Francophonie et du Bureau du Canada sur le règlement des questions des pensionnats autochtones, Denis a également été conseiller spécial du Premier ministre pour Haïti et a participé à la Conférence de 2004 avec la diaspora haïtienne de Montréal.

Denis Coderre a joué un rôle déterminant dans plusieurs dossiers dont l'établissement du siège social de l'Agence mondiale antidopage à Montréal (Sport amateur), la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés, la mise en place de mesures visant à réglementer les consultants en immigration ainsi qu'une entente sur les tiers pays sûrs permettant de mieux gérer leurs programmes respectifs de réfugiés avec les États-Unis.

M. Coderre est diplômé en sciences politiques de l'Université de Montréal et détient une Maîtrise en administration pour cadres de l'Université d'Ottawa. Il a reçu le grade de Commandeur de l'Ordre de la Pléiade de la section canadienne de l'Assemblée Parlementaire de la Francophonie qui reconnaît les mérites de personnes qui se sont distinguées en servant les idéaux de La Francophonie.

En novembre 2013, Denis Coderre fut élu maire de la ville de Montréal. Il est le 44e maire de l'histoire de Montréal.

Denis Coderre

Montréal : définir le «Vivre ensemble»

La population de Montréal, métropole cosmopolite, offre un contraste frappant avec celle du reste de la province de Québec. Si les armoiries de la Ville témoignent de la contribution des quatre peuples qui ont participé à sa fondation (français, anglais, irlandais et écossais), le portrait actuel est beaucoup plus fragmenté depuis l'immigration des 20 dernières années.

Aujourd'hui, Montréal compte des citoyens qui proviennent d'environ 120 pays et parlant au total près de 200 langues. Cette diversité constitue sans le moindre doute une des plus grandes richesses de la ville, mais elle entraîne aussi son lot de défis, dont celui de faciliter l'intégration de ces nouveaux arrivants tout en s'assurant de milieux de vie harmonieux, propices à la cohabitation.

Bref, tous les jours, nous devons travailler au «Vivre ensemble».

Ce travail s'effectue dans un contexte particulier, alors que les responsabilités d'inclusion des immigrants incombent d'abord et avant tout au gouvernement du Québec. Or, depuis des

années, la Ville démontre qu'elle est la mieux placée pour agir au niveau local. Elle dispose en effet d'une capacité de mobilisation des partenaires, ainsi que d'un réseau d'infrastructures et de points de services de proximité (bibliothèques, maisons de la culture, réseau de sport et loisir, etc.) qui lui permettent d'intervenir efficacement.

C'est pourquoi l'actuelle problématique autour du «Vivre ensemble» ne saurait être abordée sans une réflexion préalable sur les rôles et pouvoirs des villes en tant que gouvernements de proximité. Dans le cas de Montréal, cette réflexion est présentement en cours avec le gouvernement du Québec afin que celui-ci reconnaisse le rôle de la métropole en matière d'accueil et d'intégration des immigrants, sa spécificité et ses besoins et qu'il lui alloue les ressources financières nécessaires pour assumer ce rôle.

Portrait de la diversité montréalaise

Montréal reçoit chaque année, sur son territoire, plus de 70% de l'immigration internationale destinée au Québec. Loin d'être un phénomène nouveau, la métropole s'est construite à travers une succession de vagues migratoires toutes plus riches les unes que les autres.

Ces flux migratoires essentiellement d'origine européenne au début du siècle dernier, se sont progressivement diversifiés après la Seconde Guerre mondiale : d'une grande ville où cohabitaient deux grandes cultures, Montréal est devenue une métropole cosmopolite, de langue française et ouverte sur le monde, qui, année après année, accueille les nouveaux arrivants ayant choisi de s'y établir. Les profils de ceux-ci, sélectionnés depuis 1990 en fonction des



Jardin botanique de Montréal

paramètres établis par la politique d'immigration gouvernementale, visaient à répondre aux besoins démographiques, économiques et linguistiques du Québec.

L'agglomération de Montréal accueille environ 30 000 nouveaux citoyens par année. En deux décennies, de 1991 à 2011, la part des immigrants au sein de la population montréalaise est passée de 23,5% à 33,2%.

Si l'on s'attarde à la période couverte par le dernier recensement, soit de 2006 à 2011, 80% des personnes ayant obtenu leur statut d'immigrant vivent sur le territoire de l'agglomération montréalaise. L'agglomération constitue donc un territoire d'enracinement et Montréal, une véritable terre d'accueil pour la grande majorité des nouveaux arrivants qui s'installent au Québec.

Mais la diversité ne se limite pas aux nouveaux arrivants : un Montréalais sur deux est né à l'étranger ou a un parent né à l'étranger. Ainsi en considérant les deux premières générations, soit les immigrants et les enfants nés au Québec de parents ayant immigré, c'est un total de 56% de la population de l'agglomération de Montréal qui a un lien avec l'immigration.

En ce qui a trait à l'appartenance religieuse, mentionnons qu'en 2011, 65% de la population de l'agglomération de Montréal se déclare chrétienne, suivie de ceux déclarant n'avoir aucune appartenance religieuse (18%). Les Montréalais de religion musulmane regroupent 9% de la population totale, soit 4% de plus qu'au recensement de 2001, ceux de religion juive 4%, bouddhiste 2% et hindoue, 1,5%.

Depuis plus de vingt ans, l'immigration internationale demeure le moteur principal de la croissance démographique de l'agglomération. Sans son apport, Montréal connaîtrait un déficit démographique annuel moyen de 22 000 habitants.

La diversité est ainsi devenue, au fil du temps, une caractéristique intrinsèque de Montréal et un de ses plus grands atouts. Les trans-

formations des dernières décennies ont enrichi la métropole d'une façon remarquable en élargissant ses horizons et en créant des milieux de vie dynamiques et vibrants, et ce, à l'échelle de tous les arrondissements.

Si Montréal est aujourd'hui reconnue comme une métropole culturelle et créative, c'est en grande partie à cause de cette diversité, cette mixité d'expériences et d'opinions, qui est propice à la collaboration et à l'innovation.

Ces transformations ont toutefois mis en lumière des défis importants pour la métropole, palier de gouvernement le plus proche des citoyens. Elle est ainsi appelée à soutenir de manière efficace l'intégration des nouveaux arrivants, à encourager une participation pleine et entière de tous, particulièrement de la seconde génération qui bien que née ici, se heurte encore trop souvent à des barrières systémiques, ainsi qu'à entretenir et renforcer cette cohésion sociale qui est le propre du cosmopolitisme montréalais.

Par ailleurs, force est de constater que Montréal et le reste du Québec ont évolué différemment sur ce point depuis une vingtaine d'années. Les débats suscités par les accommodements raisonnables vis-à-vis certaines demandes de communautés culturelles, et plus récemment, ceux ayant entouré le projet gouvernemental de Charte de la laïcité ont mis en évidence les inquiétudes de la société à l'égard du «Vivre ensemble». Devant le fossé qui s'est créé entre la métropole et les régions, nous en sommes venus à la conclusion que le leadership autour du «Vivre ensemble» doit venir de Montréal.

Une diversité reconnue: l'approche montréalaise

Depuis plus de 25 ans, l'administration montréalaise a mis en place des orientations, des politiques et des pratiques pour assurer la participation des citoyens de diverses origines à toutes les sphères de la vie municipale. Nous vivons - au Québec et à Montréal - dans une société de droit,



Crédit : jardin botanique de Montréal

Le temps des sucres

gouvernée selon les règles de la démocratie, où chaque personne est égale devant la loi. Un refus sans équivoque de la discrimination, du racisme, de l'intolérance et de l'exclusion sociale est le corollaire incontournable de ce principe.

Cette cohérence s'est d'abord manifestée à travers des déclarations formelles, des énoncés et des principes d'action qui forment aujourd'hui le canevas général sur lequel la Ville de Montréal et ses arrondissements fondent leurs approches. J'aimerais mentionner ici quelques jalons importants qui illustrent cette cohérence :

- la Déclaration de Montréal contre la discrimination raciale, adoptée en 1989, suivie de la proclamation du 21 mars Journée internationale pour l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale (2002);
- la Déclaration de Montréal pour la diversité culturelle et l'inclusion (2004);
- l'adhésion de la Ville de Montréal, à la Coalition des municipalités canadiennes contre le racisme et la discrimination (2006), partie

intégrante de la Coalition internationale des villes contre le racisme pilotée par l'UNESCO;

- l'élaboration, en 2007, du projet de politique intitulé «Pour une participation égalitaire des hommes et des femmes à la vie montréalaise»;
- la Charte montréalaise des droits et responsabilités (2006, mise à jour en 2014).

En vigueur depuis le 1er janvier 2006, la Charte montréalaise des droits et responsabilités est un texte fondamental, adopté à l'unanimité par le conseil de la Ville de Montréal. Elle constitue une forme de contrat social qui prévoit l'engagement concret de l'administration municipale dans l'amélioration constante des services à la population.

Elle rappelle à l'article 1, les valeurs largement partagées par les Montréalais : le respect de la dignité humaine, la tolérance, la paix, l'inclusion, l'égalité entre tous, la justice, l'équité. Ce sont des valeurs essentielles au développement harmonieux de Montréal en tant que ville démocratique, solidaire et inclusive.

Ce sont ces mêmes valeurs que l'on retrouve à la base des droits humains fondamentaux reconnus par les Nations unies et aussi par les Chartes canadienne et québécoise des droits de la personne.

Le principe d'inclusion est au cœur même de l'histoire de la métropole et la Charte montréalaise reconnaît cet état de fait en mettant en lumière la richesse de son cosmopolitisme, richesse «mise en valeur par la promotion de l'inclusion et de relations harmonieuses entre les communautés et les individus de toutes les origines» (article 12). Elle énonce également l'engagement de la Ville à :

- soutenir l'égalité entre les femmes et les hommes et à favoriser la représentation des femmes de toutes les origines, des autoch-

tones, des minorités visibles et des membres des communautés ethnoculturelles (article 16f);

- planifier le renouvellement de la fonction publique montréalaise en y favorisant l'accès aux jeunes et en visant un recrutement qui reflète la diversité de la population montréalaise, conformément aux programmes applicables en matière d'accès à l'égalité en emploi.

En 2011, la Ville de Montréal a obtenu une reconnaissance internationale du Conseil de l'Europe et de la Commission européenne pour l'ensemble de ses actions dans le domaine interculturel. Montréal est alors accréditée «Cité interculturelle», devenant ainsi membre associé du réseau du même nom.



Crédit : Espace pour la vie

Une approche municipale pour favoriser le «Vivre ensemble»

C'est au niveau local que se vit tous les jours, l'inclusion, condition essentielle du «Vivre ensemble». L'établissement de rapports harmonieux au sein de la société s'appuie sur un sentiment d'appartenance à une collectivité, une participation pleine et entière à toutes les sphères d'activité, une connaissance et un partage de valeurs communes.

Les villes sont des acteurs de premier plan dans les processus d'accueil et d'intégration des immigrants. L'éventail des services, des ressources, des activités et des équipements offerts, dans les multiples milieux de vie, en font aussi le lieu où se forme le sentiment d'appartenance.

C'est le quartier qui est le premier lieu d'identification, là où se déroulent les relations quotidiennes et où le nouvel arrivant apprivoise son nouvel environnement. À Montréal, nous consolidons nos interventions de proximité et maximisons l'utilisation des ressources municipales

et communautaires pour assurer un accueil de qualité et une intégration réussie des nouveaux citoyens.

Mais les défis demeurent nombreux : depuis quelques années, on observe qu'un plus grand nombre de familles et de personnes immigrantes rejoignent les milieux défavorisés. Plusieurs familles vivent des situations de pauvreté passagère, parfois plus ou moins permanente, en raison des faibles revenus des ménages, conséquent à des emplois mal rémunérés et pour lesquels ils sont surqualifiés.

Pour nous, cette situation est préoccupante et révèle la nécessité de disposer de plus de ressources pour contrer l'exclusion sociale qui pourrait en découler. Les nouveaux arrivants doivent relever d'importants défis de compréhension de nouveaux codes culturels et sociaux dans tous les domaines.

C'est pourquoi la Ville de Montréal a mis en place plusieurs programmes et projets autour de trois objectifs majeurs :



Vue panoramique de Montréal vu du parc du Mont-Royal

- soutenir l'intégration et lutter contre la discrimination;
- améliorer les milieux de vie dans les quartiers, principalement les quartiers plus défavorisés et ceux à forte concentration multiethnique;
- favoriser la participation à la vie démocratique de tous les citoyens.

1. Soutenir l'intégration et lutter contre la discrimination

Grâce à ses nombreuses infrastructures bien implantées dans leur milieu, Montréal peut intervenir directement auprès des populations immigrantes. L'exemple de nos bibliothèques municipales est assez éloquent.

Montréal jouit d'un vaste réseau de 45 bibliothèques qui contribuent à contrer l'isolement, favorisent des échanges et des relations interculturelles, et sont de véritables points d'ancrage dans le parcours d'intégration des immigrants.

Elles constituent un formidable véhicule de rapprochement entre individus de tous horizons et contribuent à tisser un milieu convivial et ouvert, propice à l'insertion des immigrants.

Nous avons développé de nombreux programmes tant auprès des enfants et des adolescents que de leurs familles : par exemple, le programme «Contact, le Plaisir des livres», encourage l'apprentissage du français et de la culture d'accueil. Ce programme s'adresse aux parents et à leurs enfants de moins de 5 ans et vise particulièrement les populations des milieux défavorisés et les nouveaux arrivants afin de favoriser l'intégration sociale. Les rencontres gratuites se déroulent en dehors des murs de la bibliothèque, dans des endroits fréquentés par les familles tels que les Habitations à loyer modique (HLM), les Centres locaux de services communautaires (CLSC) ou les organismes de quartier.

Le projet d'agents de liaison dans les bibliothèques publiques a permis de multiplier l'animation dans les lieux de diffusion culturelle auprès des familles immigrantes et de favoriser





Crédit : Ville de Montréal

Bibliothèque Marc-Favreau

la fréquentation et la participation des nouveaux arrivants à la vie sociale et culturelle de la communauté en les rejoignant directement sur le terrain.

L'expérience des agents de liaison démontre tout le potentiel de ce modèle. En créant des pôles d'accueil centrés autour d'un lieu dynamique et convivial comme la bibliothèque, la Ville peut devenir un acteur majeur dans l'accueil des nouveaux citoyens, dans chacune des étapes de leur intégration, à l'échelle des quartiers.

Parallèlement aux efforts d'intégration déployés sur le terrain, Montréal mène une lutte active à la discrimination, à l'intimidation, aux préjugés et au racisme.

Nous collaborons avec d'autres partenaires à des campagnes de sensibilisation publique visant l'élimination de ces fléaux, comme par exemple le Mois de l'histoire des Noirs, qui permet de souligner l'apport des communautés noires anglophone, haïtienne, antillaise et africaine au développement de la métropole, ou encore la Semaine d'actions contre le racisme, qui propose des occasions de rencontres entre les citoyens, des espaces éducatifs et de débats sur les questions de la xénophobie, de la discrimination et du racisme

Également, le Prix interculturel de Montréal Abe-Limonchick a été créé par l'administration suite aux recommandations du Conseil interculturel de Montréal. Ce prix récompense l'engagement d'un citoyen ou d'une entreprise dont les réalisations ont contribué à améliorer les relations entre Montréalais de toutes origines.

L'éducation aux droits et au respect commence dès le plus jeune âge. En collaboration avec l'organisme Équitas, la Ville de Montréal a mis en place le projet «On ne joue pas avec les droits». Ce projet contribue à outiller les intervenants du milieu des loisirs pour promouvoir les droits de la personne, la résolution pacifique des conflits auprès des enfants et des adolescents, les relations interculturelles et la lutte contre la discrimination et le racisme. Ce projet a touché des milliers d'enfants montréalais et a été adopté par d'autres villes dans le monde.

Le programme «Ensemble pour la diversité», également soutenu par la Ville, a pour mission d'agir avec les jeunes afin de promouvoir le respect des différences et d'engager le dialogue pour un environnement sans discrimination ni intimidation. Plus de 30 écoles primaires et secondaires,

francophones et anglophones, reçoivent chaque année la visite des «Caravanes de la tolérance», encourageant les jeunes à identifier eux-mêmes les solutions à l'intimidation et à la discrimination et à les mettre en place.

2. Améliorer les milieux de vie dans les quartiers

Comme toute ville, Montréal joue un rôle prépondérant dans l'aménagement du domaine public et l'encadrement des projets privés. Or, l'un des enjeux de la cohabitation dans les grandes villes, qui vont devoir s'adapter à la diversité croissante de leur population, réside dans l'aménagement et la gestion de l'espace public.

Différents groupes ont des besoins et des attentes particulières à l'égard de l'espace public - les rues, les trottoirs et les ruelles; les parcs et les places publiques; les grands terrains vacants ou sous-utilisés des villes; les grands stationnements extérieurs, etc. Ces besoins et ces attentes

ne concordent pas toujours et peuvent devenir des sources de tensions ou de concurrence entre les groupes qui habitent la ville.

Les espaces publics sont des lieux de rencontres, d'échanges et de partage. Ils sont souvent des lieux de développement de relations sociales qui peuvent prendre des formes très différentes : tantôt lieu de mixité sociale, tantôt objet de logiques d'appropriations par des groupes sociaux; lieu de sociabilité ou de repli, voire même d'exclusion ou de «ghettoïsation».

L'occupation des espaces publics à Montréal et le maintien de la cohabitation harmonieuse entre les usagers reposent sur la prise en compte des questions liées à la gestion, à l'animation, au partage collectif mais aussi à l'équité sociale. Cela se traduit par diverses interventions municipales. En voici quelques exemples :

Toponymie Les règles de toponymie reconnaissent le principe de diversité et s'appuient sur les grandes orientations que la Ville de Mon-



Crédit : Marc Cramer

tréal s'est donnée en vue d'une meilleure représentation des femmes et des communautés culturelles au sein de sa toponymie : nom des rues, de parcs, de place publique, de salle dans un centre municipal ou encore de monument (parc Nelson-Mandela, parc Toussaint-Louverture, monument à la mémoire de Salvador-Allende au parc Jean-Drapeau, parc du Portugal, parc des Amériques, parc de l'Ukraine, parc Mahatma-Ghandi, etc.).

Artères commerciales À travers des activités pour le développement des artères commerciales, la Ville assure la mise en valeur de certains quartiers sur son territoire en tenant compte de leur réalité pluriculturelle et en encourageant la participation des représentants des citoyens d'origines diverses dans la définition des priorités d'aménagement.

Vocation des lieux publics En raison de la nature changeante de la demande portant sur les lieux de socialisation et de loisirs, il faut considérer non seulement la disponibilité des lieux, mais aussi sur le concept de loisir qui y est associé. Des initiatives tenant compte de ces réalités sont développées dans les milieux avec l'objectif d'offrir un cadre de vie de qualité aux résidents. Par exemple, la Ville peut offrir des activités intergénérationnelles dans un parc situé dans un quartier composé d'un grand nombre de personnes âgées. Dans les quartiers en difficulté, l'action sur les espaces publics est un moyen d'agir contre l'exclusion.

Gestion des lieux de culte L'émergence, dans le paysage urbain, de lieux de culte de diverses confessions interpelle de plus en plus la Ville de Montréal, qui s'interroge sur les modes de gestion les mieux appropriés pour répondre à ces besoins.

À la suite de l'avis du Conseil interculturel de Montréal, la Ville a mis en place un comité dont le mandat est :

- de permettre aux arrondissements et aux directions concernés de réfléchir aux enjeux liés à la question des lieux de culte sur le territoire montréalais;

- de développer une vision et des modes d'interventions communs qui répondent à une réalité en constante évolution.

Les règlements d'urbanisme, en balisant les zonages, sont un outil important pour les villes dans la gestion des lieux de culte. Ainsi, les demandes de lieux de cultes nécessitent des interventions en médiation et des formations données au personnel afin qu'il s'adapte à ces nouvelles réalités.

Habitation Favoriser le développement de milieux de vie inclusif passe inévitablement par un accès à un logement de qualité. En 2005, la Ville de Montréal a adopté la Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels. Cette politique incitative vise spécifiquement deux objectifs :



Crédit : Ville de Montréal

Marie-Reine-du-Monde et de Saint-Jacques

- que 15% des nouvelles unités d'habitation construites sur le territoire de Montréal soient des logements sociaux et communautaires;
- qu'une autre proportion de 15% des nouvelles habitations soit constituée de logements abordables d'initiative privée (propriétés abordables ou logements locatifs).

La Stratégie aura permis à plusieurs familles à faible revenu, dont des nouveaux arrivants, d'accéder à des logements à prix modique qui répondent à des standards de haute qualité. La construction de plusieurs de ces immeubles est pilotée par des coopératives d'habitation et des organisations à but non lucratif (OBNL) et s'intègre fréquemment à des projets de développement immobilier du secteur privé. Ainsi, ces habitations abordables sont disséminées sur l'ensemble du territoire, favorisant le développement de quartiers mixtes sur le plan social.

3. Favoriser la participation de tous

La Ville de Montréal permet à tous ses citoyens de participer à la vie démocratique.

La Ville a été particulièrement active au fil des ans en soutenant la création de nombreuses structures de concertation locale et de consultation permettant aux citoyens de toutes les origines et de tous les âges de participer au développement de politiques et de programmes par le biais de leurs recommandations.

L'Office de consultation publique Il s'agit d'un organisme indépendant suggérant des règles pour encadrer la consultation publique, procédant aux consultations publiques et tenant des audiences sur tout projet désigné par le conseil ou le comité exécutif de la Ville et à la demande de l'un ou de l'autre.

Les commissions permanentes Elles sont des instances de consultation publique composées uniquement d'élus, dont la mission consiste à éclairer la prise de décision des élus municipaux et à favoriser la participation des citoyens aux débats d'intérêt public.

Une politique de consultation publique

Elle favorise, au moyen de pratiques appropriées, l'exercice d'une démocratie participative qui s'agence harmonieusement à la démocratie représentative. Montréal reconnaît par le fait même que tous doivent pouvoir influencer les décisions qui les touchent et participer au développement collectif.

Un guide à l'intention des citoyens

Ce guide contient des conseils utiles et pratiques pour les citoyens désireux d'émettre un commentaire ou de présenter un mémoire lors de consultations publiques. Il leur permet de se préparer adéquatement, de s'acclimater au fonctionnement d'une consultation publique et de connaître les règles générales à la consultation.

L'Initiative montréalaise de soutien au développement social local

Elle vise à contribuer au développement social dans les quartiers de Montréal en soutenant l'action des Tables de quartier, qui regroupent les principaux acteurs au niveau local. Plusieurs de ces Tables sont concernées par la diversité sociodémographique de leur environnement et ont mis en place un comité sur les relations interculturelles.

Les conseils: des organes indépendants de consultation Il existe quatre conseils consultatifs composés de citoyens nommés par le conseil de ville:

- Conseil interculturel : instance consultative auprès de la Ville sur toute question pouvant favoriser l'intégration de membres de communautés culturelles à la vie politique, économique, sociale et culturelle de la Ville;
- Conseil des Montréalaises : instance consultative auprès de l'administration municipale pour toute question liée à l'égalité entre les femmes et les hommes et à la condition féminine. Il vise à favoriser une plus grande participation des citoyennes à la vie publique de la cité;
- Conseil jeunesse de Montréal : instance consultative de l'administration municipale pour toute question relative aux jeunes. Il a été mis sur pied afin de prendre en

considération les préoccupations de jeunes montréalais (âgés entre 12 et 30 ans) et invite ces derniers à participer aux prises de décision qui les concernent;

- Conseil du patrimoine de Montréal : instance consultative de la Ville en matière de patrimoine. Il détient un rôle de conseiller et d'aviseur pour toute question relative à la protection et à la mise en valeur du patrimoine à la Ville de Montréal.

Vigilance : la nouvelle dimension du «Vivre ensemble»

La dimension sécuritaire n'est pas un phénomène nouveau pour les grandes villes. Chacune a eu à gérer des situations qui, à des degrés divers, demandent des efforts coordonnés de la part des différents services d'ordre.

Ce qui est nouveau, c'est la question de la radicalisation à l'intérieur même d'une population, radicalisation qui peut mener à des actes de violence.

Autant les villes comme Montréal et plusieurs autres agissent sur la portion «ouverture», autant elles ne doivent pas baisser les bras quand ils s'agit de prendre des décisions sur la portion «vigilance».

Le problème est d'autant plus ardu que plusieurs voient une opposition entre le fait de promouvoir des villes ouvertes, où l'immigration a toujours été perçue comme une richesse aux plans démographique et économique, et le fait de soutenir une plus grande vigilance, qui implique une surveillance accrue des activités de certains groupes ou individus véhiculant des idéologies radicales.

Pour ma part, je ne crois pas que les deux notions doivent s'opposer. Je suis plutôt d'avis que l'on doit s'efforcer de rechercher et de maintenir un équilibre entre les deux.

Le phénomène étant relativement nouveau, il y a tout à apprendre sur le sujet de la radicalisation et sur les moyens de la combattre. Voilà pourquoi la dimension du «Vivre ensemble» doit être à l'ordre du jour des sujets de discussions à l'intérieur des forums qui rassemblent les grandes villes à l'échelle mondiale.

Dans le contexte actuel où les radicalismes de toute nature sont exacerbés, il est plus que jamais nécessaire que les grandes métropoles cosmopolites se rencontrent, partagent leurs expériences et réfléchissent aux moyens d'assurer à leurs citoyens des milieux sécuritaires où les fondements du «Vivre ensemble» ne peuvent être ébranlés.

Montréal a choisi de relever ce défi en organisant un premier sommet des maires, prévu pour juin 2015, qui couvrira tous les aspects du «Vivre ensemble».

Cette réflexion collective doit mener à un partage d'expertises et à la recherche de solutions pratiques pour les villes qui doivent composer avec une population diversifiée.

La collaboration entre grandes villes doit également nous permettre de confronter le nouveau phénomène de radicalisation en agissant sur le terrain de la concertation et du dialogue. À ce sujet, Montréal a mis sur pied deux initiatives intéressantes :

Un dialogue permanent avec les leaders religieux À mon invitation, une vingtaine de leaders représentant la plupart des grandes confessions que l'on retrouve à Montréal ont pris part à une réunion à l'hôtel de ville.

Cette assemblée extraordinaire visait à mettre en place des canaux de communication privilégiés qui doivent nous permettre d'intervenir directement auprès des différentes communautés pour accentuer notre message de paix et de tolérance.



Centre-ville vu du parc du mont Royal

La création d'un Centre de prévention à la radicalisation menant à la violence
Réunissant des partenaires de divers milieux (santé et services sociaux, sécurité publique, communautaire, scolaire ou institutionnel, emploi et recherche), le Centre a pour objectif de travailler en amont du phénomène de la radicalisation.

Il doit soutenir et accompagner les familles, les proches et les intervenants de la communauté montréalaise afin de les aider à prévenir, à détecter et à intervenir avant qu'un individu radicalisé ne commette l'irréparable.

Sans tomber dans la méfiance excessive, les villes ne peuvent demeurer indifférentes devant les actes violents commis contre les citoyens du monde entier. Je crois qu'une réponse mesurée au phénomène de radicalisation, qui tienne compte de l'équilibre entre l'ouverture nécessaire et le devoir de vigilance, est une avenue à considérer pour les grandes villes.

La diversité est une richesse pour Montréal et comme toute richesse, il faut la préserver, l'entretenir et la faire progresser. C'est un travail de longue haleine, comme en font foi toute la série de mesures et de politiques que la Ville a mise en place au fil des ans. Mais au bout du compte, nous en sortons tous gagnants.

**Montréal
avril, 2015**

LA PAROLE DES MAIRES DE METROPOLIS A LE SOUTIEN DE

Cities Alliance

Cities Without Slums

Cities Alliance est un partenariat mondial pour la réduction de la pauvreté urbaine et la promotion du rôle des villes dans le développement durable. Les membres de Cities Alliance comprennent des autorités locales, des gouvernements nationaux, des organisations non gouvernementales, des organisations multilatérales et des membres associés. METROPOLIS est membre fondateur de Cities Alliance.

www.citiesalliance.org



Créé en octobre 2010 à l'initiative de METROPOLIS, de Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU), et par 34 membres fondateurs (villes et réseaux de villes), le fonds mondial pour le développement des villes (FMDV) est une organisation politique internationale de renforcement des solidarités et des capacités financières, par et entre les collectivités locales, complémentaire des réseaux de mobilisation, d'articulation et de plaidoyer existants.

www.fmdv.net



Fondée en 2004, Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU) est la voix unifiée et le défenseur mondial de l'autonomie locale et régionale. Les membres de CGLU sont présents dans 140 pays, et sont organisés en sept sections régionales, un Forum des Régions et une section métropolitaine, dont la coordination est assurée par METROPOLIS. CGLU compte plus de mille villes et régions et 155 associations de gouvernements locaux parmi ses membres.

www.cglu.org



La Campagne Urbaine Mondiale est un partenariat international coordonné par ONU-Habitat destiné à promouvoir une vision positive de l'urbanisation en positionnant la ville au cœur des politiques de développement. Elle a pour objectif d'engager l'ensemble des acteurs privés et publics et la société civile, et d'établir des alliances pour définir collectivement une stratégie et un programme urbain commun, dans la perspective d'Habitat III, la Conférence des Nations Unies sur les Etablissements Humains qui doit se tenir en 2016.

www.worldurbancampaign.org

Les informations et opinions exprimées dans cette publication sont celles de l'auteur et ne reflètent pas nécessairement l'opinion institutionnelle de l'Association mondiale des grandes métropoles (Metropolis). Le Secrétariat général de Metropolis ni aucune personne agissant au nom de l'Association ne peuvent être tenus responsables de l'utilisation faite des contenus de cet œuvre.

Cette oeuvre est sous licence Creative Commons Attribution - Partage dans les Mêmes Conditions 4.0 International. Pour accéder à une copie de cette licence, merci de vous rendre à l'adresse suivante :

<http://creativecommons.org/licenses/by-sa/4.0/deed.fr>



La Parole des Maires # 24

metropolis ●
Association mondiale des grandes métropoles

Secrétariat général

Avinyó, 15

08002 Barcelona

Tél.: (+34) 93 342 94 60

Fax: (+34) 93 342 94 66

metropolis@metropolis.org

www.metropolis.org